

15^{ème} Grand prix des maitres de la ville de Saint-Égrève

Samedi 18 juin 2022

Piscine intercommunale du Néron

31 route de Grenoble 38120 Saint-Egrève

Meeting inscrit au programme départemental

Ouverture du bassin :	18 H
Début des épreuves :	18 h 45



Nota : pour des raisons d'organisation, l'USSE-Natation se réserve le droit de modifier l'heure de début des épreuves. Les clubs seront alors avertis individuellement.

Adresse de la piscine : 31 Route de Grenoble 38120 St-Egrève

Renseignements : macaire.johny@orange.fr

Les Clubs participants devront obligatoirement fournir 1 officiel

REGLEMENT

La compétition se déroulera conformément aux règlements de la F.F.N.

Programme sportif

50 papillon, 100 dos, 200 brasse, 50 NL, 100 4N,

100 papillon, 200 dos, 50 brasse, 200 NL, 200 4N,

200 papillon, 50 dos, 100 brasse, 100 NL, 800 NL, 1500 NL

Un nageur peut participer à trois épreuves de son choix

Classements, récompenses

Des récompenses seront attribuées aux cinq premiers des catégories C1 et C2 (regroupées), C3 et C4 (idem), C5 et C6 (idem) et enfin C7 et plus.

Engagements

Les engagements devront être effectués sur la plate-forme Extranat de la FFN (obligatoirement), au plus tard le **mercredi 15 juin 2021 à minuit, dernier délai**.

Le règlement sera effectué par chèque à l'ordre de l'USSE-Natation (**2.50 euros** par nageur et par course) et devra être envoyé à l'adresse ci-dessous :

Johny Macaire, 5 rue des Verdiers, 38120 Saint-Égrève

Les engagements ne seront validés qu'après réception du chèque correspondant au montant de ceux-ci.

Toute modification dans les engagements devra être également signalée à Johny Macaire, avant le **vendredi 17 juin à minuit**. Passé ce délai, seuls les forfaits seront acceptés.